

## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 FÉVRIER 2021

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Membres électeurs votants : 29  
Vote : - Pour : 29  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Délibération N° 2021/01

ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU 29 SEPTEMBRE 2020 ET DU 27 OCTOBRE 2020

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

**CONSIDERANT** les observations, faites en séance ;

**Adopte** à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 29/09/20 et 27/10/20.

Saint-Denis, le

26 AVR. 2021

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité.

